



**Catherine LÉCUYER**

Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris

Conseillère de Paris

Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement

3 rue de Lisbonne - 75008 Paris

[catherine.lecuyer@paris.fr](mailto:catherine.lecuyer@paris.fr)

N/Réf. : CLR/NML - 20260423

**M. Patrice FAURE**

Préfet de police de Paris

Préfecture de police de Paris

1 bis, rue de Lutèce - 75004 Paris

[patrice.faure@interieur.gouv.fr](mailto:patrice.faure@interieur.gouv.fr)

Paris, le jeudi 23 avril 2026

**Objet : demande d'évacuation de la personne sans domicile fixe installée à l'angle de la rue de la Baume et de l'avenue Percier**

Monsieur le Préfet de police,

Permettez-moi d'appeler votre attention personnelle sur l'aggravation particulièrement préoccupante de la situation liée à la présence d'une personne sans domicile fixe installée sur l'espace public à l'angle de la rue de la Baume et de l'avenue Percier.


Si la situation de cette personne appelait jusqu'ici un traitement par les services de l'action sociale, je suis contrainte de vous saisir formellement aujourd'hui en raison de deux faits nouveaux d'une particulière gravité. Ces événements caractérisent désormais des troubles manifestes à l'ordre public et à la salubrité, justifiant l'intervention de vos services.

En premier lieu, les riverains et les usagers du quartier subissent des atteintes graves et répétées à l'hygiène et à la décence. L'individu procède à des mictions et déjections quotidiennes devant l'accès au parking d'une école de danse située à proximité immédiate. De surcroît, des épisodes répétés de nudité publique ont été constatés, accompagnés de hurlements et de cris incessants, créant un climat de tension et d'anxiété dans le quartier.

En second lieu, et c'est ce qui motive le caractère urgent de ma démarche, un incident critique s'est produit récemment. Cette personne s'est introduite à l'intérieur même des locaux de l'école de danse Stanlowa au 23 rue de la Baume, alors même que de jeunes enfants et leurs parents s'y trouvaient (voir les photos ci-dessous). Cette intrusion a provoqué un émoi légitime et soulève des inquiétudes sérieuses quant à la sécurité des mineurs fréquentant cet établissement, ainsi que pour l'intégrité de la personne elle-même, dont l'état psychologique et comportemental semble fortement dégradé.

Face à la matérialité de ces troubles, à l'atteinte à la sécurité publique et au risque d'escalade, le maintien de cette occupation de l'espace public n'est plus tolérable. Aussi, je vous demande de bien vouloir ordonner, dans les plus brefs délais, l'intervention des forces de l'ordre afin de faire cesser ces nuisances et de procéder à l'évacuation de cet espace. Compte tenu du profil de l'intéressée, il m'apparaît par ailleurs indispensable que cette opération s'accompagne d'une orientation vers une prise en charge médicale et psychiatrique adaptée.

Dans l'attente d'une action rapide de vos services, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma très haute considération.

Bien chaleureusement  


**Catherine LÉCUYER**  
Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris  
Conseillère de Paris

copie à :

M. Charles BARBIER, Directeur adjoint du cabinet du Préfet de police de Paris,  
[charles.barbier@interieur.gouv.fr](mailto:charles.barbier@interieur.gouv.fr)

M. Mathieu TERROIR, Commissaire central du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris,  
[mathieu.terroir@interieur.gouv.fr](mailto:mathieu.terroir@interieur.gouv.fr)

M. Eric SCH AHL, Premier Adjoint à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, chargé de la Sécurité, des Finances, de l'Urbanisme commercial et des Projets économiques, [eric.schahl@paris.fr](mailto:eric.schahl@paris.fr)



